



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2002

Cinquante-sixième session
Point 98, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/56/561/Add.2)]

56/194. Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999 et 55/197 du 20 décembre 2000 ainsi que les résolutions 1999/46 et 1999/63 du Conseil économique et social, en date des 28 et 30 juillet 1999, et prenant note de la résolution 2000/33 du Conseil, en date du 28 juillet 2000,

Notant que la signature du mémorandum de coopération entre l'Équateur et l'Organisation météorologique mondiale¹ est un progrès important vers la création d'un centre international de recherche sur le phénomène El Niño,

Prenant note par ailleurs des contributions des organisations régionales et mondiales d'étude du climat et des services d'information spécialisés sur Internet, qui ont permis une meilleure compréhension scientifique de la variabilité climatique et renforcé les capacités de prévision en la matière,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales visant à prévenir, à limiter et à réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général²;
2. *Félicite* le pays hôte des mesures qu'il a prises en vue de la création d'un centre international de recherche sur le phénomène El Niño et encourage le Gouvernement équatorien à poursuivre ses efforts visant à mener à bien ce processus ;
3. *Encourage* le centre, dès sa création, à renforcer ses liens avec d'autres organisations régionales et mondiales d'étude du climat compétentes ainsi qu'avec des services d'information sur Internet, de façon que les ressources existantes soient utilisées efficacement ;

¹ A/C.2/56/2, annexe.

² A/56/76-E/2001/54.

4. *Engage* le Secrétaire général et les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, notamment ceux qui participent à l'application de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et encourage la communauté internationale à prendre les mesures qui se révéleraient nécessaires pour faciliter la création du centre de recherche susmentionné à Guayaquil (Équateur), et invite la communauté internationale à fournir une assistance financière, technique et scientifique et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, d'autres centres se consacrant à l'étude du phénomène El Niño ;

5. *Se félicite* de la mise en place du groupe de travail sur le climat et les catastrophes et invite l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à faire le nécessaire pour coordonner les travaux des groupes de travail chargés de s'occuper de la variabilité du climat, de la vulnérabilité économique et sociale et de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à promouvoir l'application intégrale de ses résolutions 52/200, 53/185, 54/220 et 55/197 et des résolutions 1999/46, 1999/63 et 2000/33 du Conseil économique et social ;

7. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », de la suite qui aura été donnée à la présente résolution.

*90^e séance plénière
21 décembre 2001*